

ANNEXE N° 5  
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
ACEF RIVES DE PARIS & L'UNION NATIONALE DES RETRAITES DE LA  
POLICE DE L'ESSONNE (UNRP 91)  
ANNEE CONCERNEE : 2023

**Article 1 :** L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :  
L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser une aide financière au titre de l'Année 2023 à l'Union Nationale des Retraités de la Police de l'Essonne de **DEUX MILLE EUROS (2 000 €)** faisant suite à votre dossier de demande de subvention du 19 Septembre 2023.

**Article 2 :** Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 28 novembre 2023 en deux exemplaires originaux  
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).



Pour l'ACEF Rives de Paris

*Lu Haffron*  
*Marc Sauvat*

**M. Marc SAUVAT**  
Président

Pour L'UNION NATIONALE DES RETRAITES  
DE LA POLICE DE L'ESSONNE

*Michel Gabet*

**M. Michel GABET**  
Président

